



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question au Gouvernement n° 73

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous revenez d'une tournée en Afrique au cours de laquelle vous avez pu exposer la politique de la France à certains chefs d'Etat africains. Au même moment, l'actualité nous interpelle sur ce sujet puisque nous avons appris hier que les troupes de l'ancien Président Sassou Nguesso avaient pris le contrôle de Brazzaville, après cinq mois de combats fratricides contre les troupes du Président Lissouba. Aux dernières nouvelles, il semble même que le conflit risque de s'internationaliser puisque des troupes angolaises venant de l'enclave de Cabinda seraient entrées dans la ville pétrolière de Pointe-Noire.

Devant l'ampleur des destructions et des massacres causés par un affrontement fratricide entre deux factions militaires rivales, je souhaite vous poser deux questions. Quel peut être le rôle de la France dans le règlement de ce conflit, notamment dans la mise en place d'une force d'interposition africaine ? Par ailleurs, et je pense que la représentation nationale sera particulièrement intéressée par votre réponse, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour assurer la protection du millier de ressortissants français qui sont encore au Congo ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, j'ai effectivement eu l'occasion de répéter en Afrique que la politique africaine de la France était faite d'une combinaison de fidélité à ses amis et partenaires de toujours et de développement..., et d'ouverture vers une grande partie de l'Afrique avec laquelle nous devons développer nos relations.

Mais vous me parlez surtout de cette crise immédiate qui, malheureusement, ensanglante le Congo, Brazzaville, depuis des semaines. Sur le plan pratique, les ministères des affaires étrangères, de la défense et de la coopération sont en liaison constante, minute par minute, pour déterminer exactement ce qu'il faut faire. Nous sommes parfaitement prêts à évacuer, s'il le faut, non seulement les ressortissants français, mais aussi naturellement tous les ressortissants étrangers qui le souhaiteraient. Les dispositions sont prises et nous adapterons notre réponse et notre action à l'évolution exacte de la situation qui, à la minute où je parle, ne nécessite pas encore d'évacuation immédiate. Mais nous réagissons tout de suite.

Par ailleurs, sur le plan politico-diplomatique, nous poursuivons les efforts engagés depuis des semaines au sein du Conseil de sécurité pour la mise en place d'une force d'interposition. L'effort diplomatique et politique se justifie toujours mais, au sein du Conseil de sécurité, nous allons procéder à une réévaluation pour savoir quels seraient l'objet et la fonction de cette force qui serait décidée par les Nations unies et qui devrait être composée de contingents de différents pays, africains naturellement, mais avec des supports logistiques de pays européens, dont la France.

Il faut évaluer la situation nouvelle qui découle des événements que vous avez rappelés, monsieur le député.

Mais, de toute façon, nous ferons tout notre possible pour que le Congo retrouve le chemin de la solution politique de ces conflits. Cela nécessitera naturellement, à un moment ou à un autre, le rétablissement du calendrier électoral, celui-là même qui n'a pas pu être respecté l'été dernier. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Jean Glavany. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Paul Quilès](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 73

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 1997, page 4017

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 octobre 1997